

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlements numéros 03-371-26-02, 03-444-26 et 04-433-26-02**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 03-371-26-02 amendant le règlement numéro 07-371-12 concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Charlemagne;*
- *Règlement numéro 03-444-26 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Charlemagne;*
- *Règlement numéro 04-433-26-02 amendant le règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires.*

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Charlemagne ce 15 avril 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 15 avril 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 15 avril 2026.

Donné à Charlemagne ce 15 avril 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière